



ARRANCOURT Infos

Janvier 2017



3 décembre 2016 - CONCOURS D'ATTELAGE AU PROFIT DU TÉLÉTHON

Le mot du maire

L'année 2016 s'est terminée avec la fin du chantier de la place de la mairie et la création de cinq places de stationnement au cimetière. Ces dernières offrant une meilleure visibilité dans le virage de la route du Grand-villiers (123 000 € HT d'investissement financés à 80% par des subventions).

2017 sonne l'heure du mi-mandat pour vos élus et notre conseil municipal reste mobilisé et investi.

Les travaux d'aménagement programmés cette année sont les suivants :

- Goudronnage du chemin de Champlevras (deux habitations seront desservies)
- Prolongation du goudronnage du chemin des Vignes (jusqu'au parking de la dernière maison)
- Aménagement des accotements rue de Marrancourt

Le montant de ces investissements s'élève à 26 000 € HT et seront financés par 18 000 € de subventions : 10 000 € par le conseil départemental, 5000 € par M. le Sénateur Serge Dassault, 3000 € par la CAESE et 8000 € d'autofinancement.

Le 3 décembre, un concours d'attelage s'est déroulé sur notre commune au profit du téléthon. Une nouvelle fois, les habitants d'Arrancourt et d'Abbéville ont prouvé leur capacité à se mobiliser et ce malgré un temps froid et venteux. Votre générosité, pour faire progresser la recherche et aider les malades, a surpris les responsables d'AFM Téléthon et je suis fier de vous communiquer le montant des recettes et dons qui s'élève à 2732 €. J'adresse un grand MERCI à la famille JAMBU, le comité des fêtes et à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réussite de cette manifestation unique dans notre village.

Le conseil municipal s'associe à moi, pour vous présenter, pour vous-même et vos proches, nos meilleurs vœux pour 2017 et vous souhaiter une année florissante à tous points de vue.

Fidèlement
Denis YANNOU

Fin des travaux



Journée sécurité routière seniors 2017

L'association « Ensemble Contre l'Insécurité Routière » organise le **vendredi 24 mars 2017** à la salle des fêtes de Saclas, une journée de sensibilisation des seniors à la sécurité routière.

La journée débutera à 8h30 par l'accueil des participants et se terminera vers 16h. Un repas sera offert aux personnes présentes.

Programme de la journée

- Points importants du nouveau code de la route abordés et expliqués
- Interventions d'un médecin et d'un professionnel spécialisé dans la sécurité routière
- Sensibilisation par les pompiers sur bons comportements à adopter en cas d'accident routier.

Cette journée s'adresse aux personnes **de plus de 60 ans** de plusieurs communes dont Arrancourt.

Date limite d'inscription : Mercredi 15 mars 2017.

Renseignements et inscriptions obligatoires auprès du CLIC Sud Essonne :

01.60.80.15.67 – 19 promenade des près – 91150 Étampes

Zone Humide

En association avec la commune d'Abbéville, nous avons missionné l'Institut d'Ecologie Appliqué afin de réaliser un diagnostic écologique des zones humides de nos deux communes. L'objectif final est de créer un parcours pédestre « découverte » dans le marais qui borde l'Eclimont.

Le syndicat de la Juine est pleinement associé à ce projet ainsi que le conseil départemental, le conseil régional et l'agence de l'eau.

Ce diagnostic, après une pré-localisation, fera un état des lieux précis et définira les orientations visant à assurer la préservation de ces espaces naturels sensibles.

L'étude (débutée l'été dernier) de la faune et de la flore de ce biotope nous révèle l'ampleur de notre patrimoine naturel.

Nous ne manquerons pas de vous inviter en mairie afin que le cabinet d'étude nous fasse découvrir et partager cette richesse que la plupart d'entre nous ignorent.

L'Essonne, c'est aussi la ruralité !

Guy CROSNIER, conseiller départemental, est président délégué en charge de la ruralité et a défendu l'idée que nos campagnes doivent bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Le 17 octobre, le conseil départemental a voté une politique de la ruralité et cela pour la première fois. Parmi les nombreux objectifs, on retiendra la lutte contre la désertification médicale, l'amélioration du maintien à domicile des personnes âgées, l'arrivée du très haut débit sur tout le territoire d'ici 2020. A suivre...

Fusion des syndicats – loi NOTRe

La loi NOTRe d'août 2015 a défini des objectifs de rationalisation. Dans ce cadre, ci-dessous, ce qui est prévu pour les syndicats de notre territoire.

- SEDRE : Notre syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes reste inchangé.
- Transports : Fusion du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne (SITSE), du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Élèves du Collège Hubert Robert de Méréville et du Syndicat Mixte Scolaire de la Région de la Ferté-Alais (SISFA)
- Eaux : la fusion du syndicat intercommunal des eaux du plateau de Beauce (qui gère la distribution de l'eau potable) avec les autres syndicats des eaux de la communauté d'agglomération est prévue pour 2020.

Visite du sous-préfet d'Etampes en Mairie - 27 septembre 2016



Il a été nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Etampes le 1er juillet et c'est en septembre que Zoheir Bouaouiche a tenu à nous rendre visite pour connaître notre quotidien.

Principal sujet évoqué : les communes nouvelles.

"La création de commune nouvelle a été prévue par la loi du 16 décembre 2010 de réforme territoriale afin de permettre une fusion plus simple des communes et de mieux lutter contre l'émiettement communal. Pour encourager la création de communes nouvelles, la loi du 16 mars 2015 donne plus de place aux conseillers municipaux des anciennes communes. En outre, un pacte financier garantit pendant trois ans le niveau des dotations de l'État aux communes fusionnant en 2015 ou 2016 au sein de communes nouvelles".

A ce jour, il n'y a pas de réflexion engagée entre les communes de la vallée.

Habiter mieux : une aide pour un logement économe et écologique

C'est un programme de lutte contre la précarité énergétique. Il vous aide à réaliser des travaux de rénovation énergétique pour bien vous chauffer et diminuer vos factures d'énergie.

Il se traduit par le versement de financements de l'Anah, de l'Etat et de certaines collectivités ainsi que par l'accompagnement d'un professionnel dans la réalisation de vos travaux.

Pour être éligibles aux aides du programme, vous devez :

- Etre propriétaire de votre logement, construit il y a plus de 15 ans
- Réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 25%
- Avoir des ressources inférieures aux plafonds Anah.

Plafonds des ressources en IDF : <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources>
N° gratuit : 0 808 800 700 / www.habitermieux.fr

Retour sur imagesles temps forts de cette fin d'année



Week-end du 26 et 27 novembre

Repas des anciens à l'Auberge de la Tour
Penchée à Etampes

Spectacle "Nuit de Noël" destiné aux enfants



Départ de Caroline GILBERT

Au service de la commune d'Arrancourt et de ses habitants depuis presque 30 ans...

« Je suis élue à la commune depuis 1989, je suis donc en cours de mon 5ème mandat électoral !

J'ai toujours essayé de m'investir au maximum pour la commune et je remercie les électeurs qui m'ont fait confiance au cours de toutes ces années que je n'oublierai pas.

Nous nous installons dans les Alpes de Haute Provence, une bien belle région qui sent bon la lavande, les olives et qui est très ensoleillée ».

Caroline

Un changement de travail c'est comme un bateau qui change de cap. Alors nous lui souhaitons d'avoir bon vent, bonne voile et de beaux horizons devant elle !!!

Tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés !



Mariage de Delphine et Christophe – 17/11/2016

Rubrique Histoire 1914-1918

L'année dernière, nous vous avons promis de revenir sur le cas du soldat Paul-Jules Menault, cultivateur, né en 1879, mobilisé en août 1914 et libéré en 1919.

La famille a conservé beaucoup de ses lettres qui permettent de retracer son parcours, ses sentiments, ses désespoirs, ses émotions, comme celle-ci en octobre 1914.

“Chère femme, je viens de recevoir une dépêche que nous avons une fille. Je me dis que tu vas bien et surtout fais bien attention à toi et à notre petite Suzanne, c'est le nom que je vous ai envoyé...”

Cette autre lettre, du 4 juin traduit son désespoir (Vauquois 1916 – Les combats sont très rudes et les pertes nombreuses).

“ Ma chère femme avec ma chère petite Suzanne, je t'envoie cette lettre au cas où je viendrai à tomber pour te dire ce que tu as à faire et je pense que tu écouteras mes dernières paroles. Vend tout ce que tu as et retire toi de ta maison sitôt que tu auras tout battu ta récolte et de te faire payer au comptant tout ce que tu vendras. Je pense que tu aurais bien soin de ma fille, que tu l'élèveras bien... avec l'argent que tu feras en vendant tout, tu as belle à bien vivre... prend quelques poules et quelques lapins et cela te suffit. Je te recommande de rester seule avec ma fille car je ne veux pas qu'elle ait un autre père...Ma pauvre femme et ma pauvre fille, je vous embrasse bien fort pour la dernière fois. Adieu, adieu, pour toujours ».

Pourtant, il échappe à cette mort et quelques jours plus tard à travers une nouvelle lettre il s'inquiète de l'organisation des travaux des champs, du matériel et de la moisson qui approche.

Le 2 novembre 2016, il est blessé et évacué à Versailles jusqu'en février 1917.

Il obtient une permission de 4 mois de fin mars jusqu'au 10 août et repart au front jusqu'à la fin des hostilités.

Dans toutes ces lettres, il imagine en permanence la marche de sa culture et conseille sa femme.

Il est difficile de trouver un chartier pour faire valoir ses 60 ha et de nombreuses parcelles de terres sont laissées en friche dans les campagnes.

Dans les fermes plus importantes, des équipes de prisonniers se succèdent pour les travaux.

Paul-Jules Menault est démobilisé le 22 février 1919 et revient dans sa ferme à Arrancourt.

Ouverture de la Mairie : Mardi de 17h à 19h et Vendredi de 15h à 18h

Tél : 01.69.58.80.81 Fax : 01.64.95.34.82 - courriel : mairie@arrancourt.fr / www.arrancourt.fr

Rédaction : Denis YANNOU, Virginie CORNEE –Directeur de publication : D. YANNOU - ISSN 2492-5330 - Impression : Interne - Ne pas jeter sur la voie publique